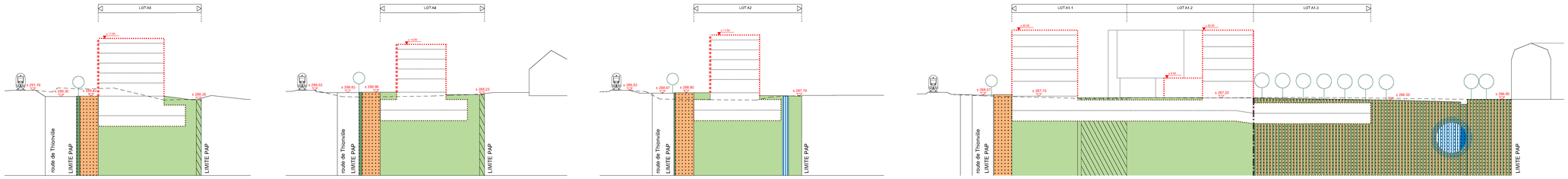


COUPE LL'

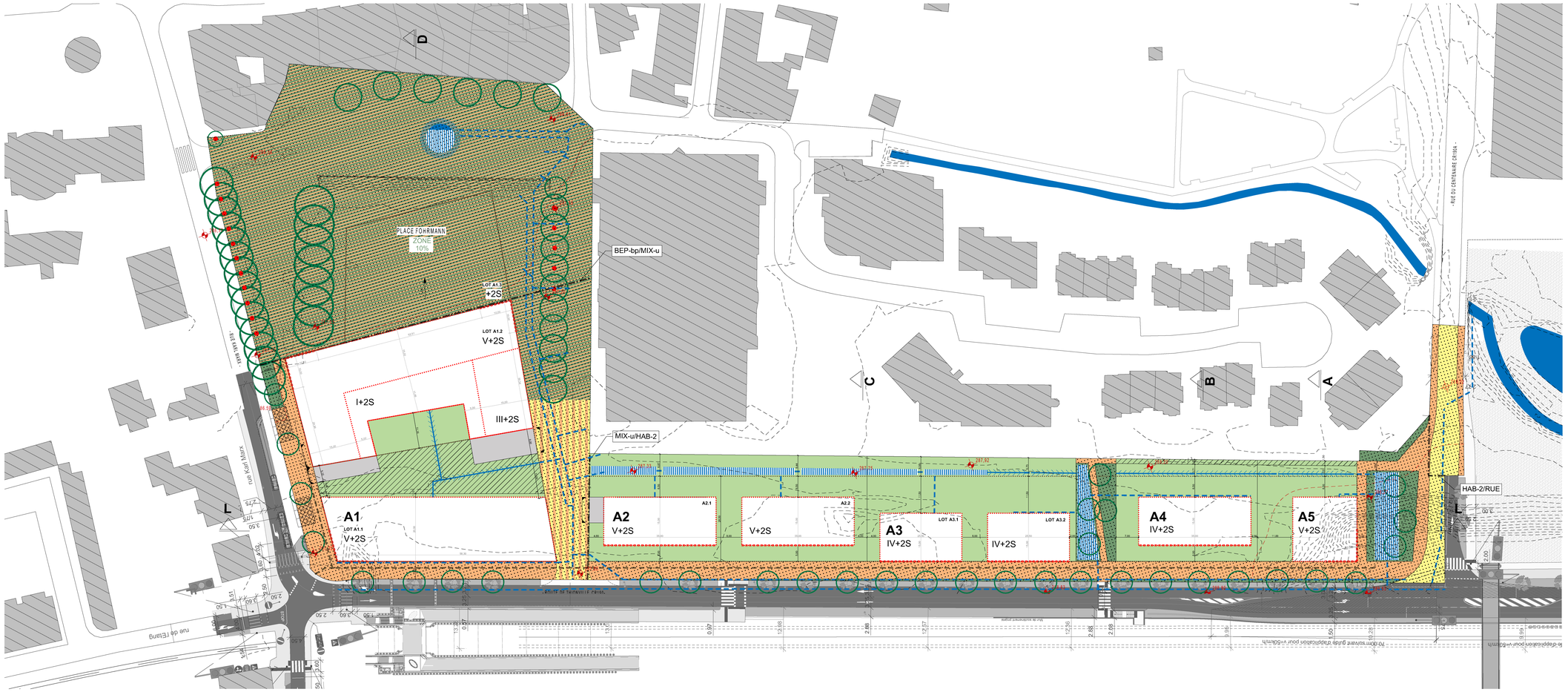


COUPE AA'

COUPE BB'

COUPE CC'

COUPE DD'



ILOT A1								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
		3.785,1	m²			15.596,1	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
6702		2-mi				74		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		-				-		IIIIV+2S

LOT A1.1								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
		1.382,2	m²			6.910,9	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
2358		1-mi				0		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-20,00				V+2S		

LOT A1.2								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
		2.332,9	m²			8.615,2	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
2621	m²	1-mi				74-c		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-20,55				V/IIIV+2S		

LOT A1.3								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
	70	m²				70	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
1723						-		
		Max.		Min.		Max.		
						2S		

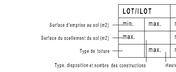
LOT A2								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
		1098	m²			5298	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
2163		2-mi				43-c		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-17,50				V+2S		

LOT A3								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
		813	m²			3108	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
1625		2-mb				28-c		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-14,50				IV+2S		

LOT A4								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
	549	m²				2124	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
1093		1-mb				19-c		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-14,50				IV+2S		

LOT A5								ha
Min.		Max.		Min.		Max.		
	424	m²				2024	m²	
Min.		Max.		Min.		Max.		
781		1-mi				18-c		
Typ.		Max.		Min.		Max.		
tp		ha-17,50				V+2S		

Représentation schématique du degré d'utilisationdu sol par lot ou îlot



Délimitation des lots / îlots

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min xx% — Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- xx% - xx% — Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- xx% — Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Espace vert privé
- Espace vert public
- Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Nombre de niveaux sous combles
Nombre de niveaux en sous-sol
Hauteur à la corniche de x mètres
Hauteur à l'acrotère de x mètres
Hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x maisons isolées
x maisons jumelées
x maisons en bande

Types et nombre de logements

x logements de type unifamilial
x logements de type bifamilial
x logements de type collectif

Formes de toiture

Toiture plate
Toiture à x versant, degré d'inclinaison
Orientation faîtage

Plantations et marets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à conserver (à titre indicatif)
- Haie projetée / Haie à conserver (à titre indicatif)
- Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Elément bâti ou naturel à sauvegarder

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour construction destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Infrastructures techniques (à titre indicatif)

- Rétention a ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Eléments complémentaires à la légende-type PAP

- Zone d'accès parking couvert
- Rampe
- Servitude stationnement services d'intervention
- Hauteur de référence
- Emplacement indicatif de la Servitude continuité bio-aquatique
- Emplacement indicatif du Ruisseau urbain "Düdelinger Bach"
- Emplacement indicatif du bassin de rétention associé du ruisseau
- zone paysagère: espace public avec aménagements verts, connexion de mobilité douce et livraison ->pourcentage minimal d'aménagements verts associés

Index	Modifications	Date
A	Densification, équilibrage des sous-ilots, gabarit et extension parking, accès sous-sol, aménagement place Fohrman	26.10.2026

1. VOTE PROVISOIRE COMMUNE / SIGNATURE

2. VOTE DEFINITIF COMMUNE / SIGNATURE

3. APPROBATION MINISTERIELLE / SIGNATURE

MAÎTRE D'OUVRAGE — FONDS DU LOGEMENT — 52, Boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg, T. (00352) 26 26 44 1, F. (00352) 22 31 31, info@fondsdulogement.lu

COMMUNE — ADMINISTRATION DE LA VILLE DE DUDELANGE — Place de l'Hôtel de Ville, L-3401 Dudelange, T. (00352) 5183 211, F. (00352) 5183 29 299, www.dudelange.lu

ARCHITECTE — CBA Architects s.a. — 30, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, T. (00352) 11 03 67 1, F. (00352) 11 76 23, cba@cba.lu

PROJET: **NOUVEAU QUARTIER NEISCHMELZ - PAP NORD**

L-3401 DUDELANGE

PLAN: **PARTIE GRAPHIQUE - PLAN DES PRESCRIPTIONS ET DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL**

version coordonné du 26 octobre 2026 ,ind a pour procédure d'adoption

DESSIN:	VERIFICATION:	VALIDATION:	ECHELLE
MB / 26.10.26	SM / 26.10.26	SM / 26.10.26	1:500

IMPRIMé	FORMAT	NUMERO DE PLAN	INDEX
26.10.26	594 x 841 MM	1329_AR_PAP_11-001-	A